

Projet présenté par le Conseil d'Etat

Date de dépôt: 3 octobre 2003

Messagerie

Projet de loi

ouvrant un crédit d'étude de 4 360 000 F, en vue de la construction d'un bâtiment scolaire pour l'enseignement scolaire postobligatoire à Plan-les-Ouates

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

Art. 1 Crédit d'étude

¹ Un crédit d'étude de 4 360 000 F (y compris TVA et renchérissement) est ouvert au Conseil d'Etat en vue de la construction d'un bâtiment scolaire pour l'enseignement secondaire postobligatoire à Plan-les-Ouates.

² Le montant indiqué à l'alinéa 1 se décompose de la manière suivante:

– Frais d'étude	4 080 000 F
– TVA (7,6%)	280 000 F
– Renchérissement	<u>0 F</u>
Total	4 360 000 F

Art. 2 Budget d'investissement

Ce crédit sera réparti en tranches annuelles inscrites au budget d'investissement dès 2004, sous la rubrique 34.03.00.508.16.

Art. 3 Financement et couverture des charges financières

Le financement de ce crédit est assuré, au besoin, par le recours à l'emprunt, dans le cadre du volume d'investissements «nets-nets» fixé par le Conseil

d'Etat, dont les charges financières en intérêts et en amortissements sont à couvrir par l'impôt.

Art. 4 Amortissement

L'amortissement de l'investissement est calculé chaque année sur la valeur d'acquisition (ou initiale) selon la méthode linéaire et est porté au compte de fonctionnement.

Art. 5 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, du 7 octobre 1993.

Certifié conforme

Le chancelier d'Etat : Robert Hensler

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

1. Préambule

Depuis quelques années, les effectifs du département de l'instruction publique sont en constante augmentation. En 10 ans, les effectifs de l'enseignement primaire ont augmenté de 6000 élèves, ceux du cycle d'orientation de 1700 élèves. Les prévisions du SRED (Service de la recherche en éducation) confirmées par une étude récente du DAEL montrent que dans 10 ans les effectifs de l'enseignement secondaire postobligatoire auront augmenté d'environ 1600 élèves dont 1450 élèves à plein temps, ce qui correspond à 2, voire 2,5 bâtiments scolaires.

Ce projet de loi constitue le crédit d'étude pour la mise à disposition d'ici 2008 du premier bâtiment nécessaire à l'accueil des élèves de l'enseignement secondaire postobligatoire.

2. Capacités d'accueil actuelles

La capacité d'accueil théorique des établissements du PO (collège de Genève, école de commerce et école de culture générale) est de 10 434 places.

Cette valeur théorique correspond à un nombre de classes et d'élèves qui permet une organisation normale de l'enseignement, compte tenu des contraintes horaires (notamment celles très importantes liées à l'organisation des options), des locaux spécifiques (salles de sciences, de dessins, d'informatique, de bureautique, notamment) et bien évidemment du nombre moyen d'élèves par cours (conditions d'enseignement).

Pour le collège de Genève, l'école de commerce et l'école de culture générale, cette capacité théorique était en fait déjà dépassée de 636 élèves pendant l'année scolaire 2002-2003.

Plusieurs phénomènes tendent à réduire encore cette capacité théorique. Il s'agit, d'une part, des réformes en cours au postobligatoire qui s'accompagnent d'un besoin supplémentaire en locaux spéciaux notamment pour les sciences, les arts, l'informatique et, d'autre part, de besoins importants en locaux pour les cours de base de la réforme de la formation commerciale de base (RFCb) et les classes à faibles effectifs, notamment les

compléments de formation à l'école de culture générale et à l'école de commerce.

L'allongement de durée des études implique également un besoin accru en locaux.

Pour la réforme de la formation commerciale de base RFCb, à effectifs constants, il a été nécessaire de pouvoir disposer de 14 salles supplémentaires uniquement pour l'organisation des cours de base des 35 classes actuelles d'apprentis de commerce (les apprentis se trouvent à plein temps à l'école pendant certains mois de l'année).

De plus, en 2002/2003, l'enseignement secondaire postobligatoire a dû ouvrir 6 classes d'accueil supplémentaires par rapport à l'année passée.

Une autre réforme, celle des métiers de la vente, va également avoir un impact important sur les besoins en locaux. En effet, dès la rentrée 2005, la durée de l'apprentissage de vendeurs passera de 2 à 3 ans.

Un autre phénomène plus marginal a une influence sur les locaux; il est lié à l'augmentation de la dotation horaire dans de nombreux apprentissages. L'emprise sur les locaux des cours pour apprentis est donc chaque année plus importante.

Par ailleurs, le service de la recherche en éducation (SRED) ne dispose pas d'un nombre suffisant d'observations lui permettant de dégager des tendances dans les choix des filières de formations offertes au postobligatoire, en raison de la multiplicité des réformes récemment introduites dans l'enseignement secondaire postobligatoire et de celles qui prendront effet aux rentrées scolaires 2003 et 2004.

On peut cependant affirmer que, depuis trois ans, les effectifs des écoles de degré diplôme (EC et ECG) ne cessent d'augmenter, alors que l'on observe une stagnation du pourcentage des élèves s'engageant dans les études gymnasiales.

Les modifications des conditions d'admission du CO et du PO entraînent également un degré supplémentaire d'incertitude dans l'orientation des élèves à l'issue du 9^e degré.

3. Répartition géographique

Actuellement, les élèves sont répartis dans les différents bâtiments en tenant compte des spécificités de ceux-ci (collège de Genève, école de commerce, école de culture générale, écoles professionnelles), de leur capacité d'accueil et des accès par les transports publics.

La répartition effectuée lors de la rentrée d'août 2003 a été marquée par une nouvelle pression démographique sur l'ensemble des secteurs de la rive gauche, et plus particulièrement sur la zone de recrutement du CEC Madame-de-Staël.

L'augmentation des effectifs sur la rive droite pourra être absorbée à court terme par des bâtiments actuellement en léger sous effectifs, il s'agit notamment du collège Voltaire. La reconstruction du collège Sismondi permettra aussi de détendre la situation sur cette rive dès fin 2006.

Parmi les sites retenus sur la rive gauche pour la construction de deux bâtiments à moyen terme pour le PO, le premier est situé à Cologny-Chêne-Bougeries dans une zone à forte pression démographique qui alimente des établissements déjà fortement occupés, voire proches de la saturation (CEC Emilie-Gourd, Collège Calvin, Collège de Candolle et Ecole de culture générale Jean-Piaget).

Le deuxième site qui fait l'objet de ce présent projet de loi se situe à Plan-les-Ouates, région où les prévisions et les constructions de logements neufs sont importantes; il permettra également de décharger des bâtiments saturés, notamment le CEC Madame-de-Staël, et de mieux répartir les élèves des ECG qui sont actuellement saturées.

La zone de recrutement concernée par cette nouvelle construction est vaste, puisqu'elle recouvre toute la partie du canton située entre Arve et Rhône; les élèves habitant ce périmètre du canton étant actuellement répartis entre les collèges de Saussure et Madame-de-Staël pour la filière gymnasiale, les écoles Henry-Dunant et Jean-Piaget pour les filières de culture générale, et les CEC Madame-de-Staël et Nicolas-Bouvier pour l'école de commerce. En ce qui concerne les apprentis EC, ils suivent leurs cours dans les établissements Emilie-Gourd et Nicolas-Bouvier.

4. IFMES

Pour répondre à des besoins impératifs de locaux pour la formation commerciale de base, l'Institut de formation des enseignants de l'enseignement secondaire (IFMES) a dû quitter les locaux qu'il occupait au CEC André-Chavanne pour utiliser des salles au collège Rousseau.

L'IFMES a, par ailleurs, réorganisé ses horaires pour limiter au maximum son emprise sur les locaux.

Cette solution ne peut être que transitoire dans le sens où l'augmentation des effectifs du PO nécessitera à moyen terme de récupérer ces salles pour les élèves du collège.

Pour répondre à la fois à cet impératif et pour donner une unité de lieu à l'IFMES, il a été décidé de rajouter dans le programme de ce futur bâtiment scolaire postobligatoire les locaux nécessaires à cet institut qui pourra évidemment bénéficier de locaux partagés avec le bâtiment scolaire (c'est-à-dire salles de conférences, aula, équipements informatiques).

Ce regroupement est aussi important au moment où l'IFMES sera intégré aux Hautes Etudes Pédagogiques (HEP) dans le cadre de l'accord HES.

5. Programme des locaux

Pour le postobligatoire, le programme des locaux de ce futur bâtiment permettra d'accueillir des élèves de diplôme de commerce et de diplôme de culture générale.

Ce programme des locaux est plus important que celui d'un établissement monovalent du fait des besoins en équipements spécifiques pour les deux filières. Par rapport à celui du collège Sismondi (800 places), il comporte notamment 210 m² supplémentaires pour les travaux manuels, 500 m² pour l'économie familiale, 400 m² pour l'aula (ateliers décors, scène et loges), 300 m² pour la cafétéria (cuisine et annexes). Les surfaces administratives sont elles aussi plus importantes (260 m²) afin de permettre la gestion coordonnée des deux filières de formation commerciale et de culture générale réunies dans ce projet.

Ce bâtiment comprend par ailleurs l'équivalent de 4 salles d'éducation physique (1 salle triple et 1 salle polyvalente), pour répondre à l'ordonnance fédérale qui demande trois heures de gymnastique hebdomadaire pour tous les élèves. Cet équipement scolaire sera complété de locaux demandés et financés par les communes de Plan-les-Ouates et Lancy, afin de constituer un pôle sportif intercommunal complémentaire aux installations de plein air des Cherpines, pratiquement adjacentes à ce site du Rolliet.

Pour l'IFMES, les surfaces prévues permettront de regrouper la direction, l'administration, et le centre de documentation qui sont actuellement au Bouchet, et environ 380 m² de locaux d'enseignement, étant entendu qu'en fin de journée et le mercredi les salles de cours, ateliers et laboratoires du post-obligatoire seront également utilisés par l'IFMES.

Le détail de ce programme figure en annexe 2.

6. Etude de faisabilité

Une étude de faisabilité a été commandée par le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement (DAEL) au printemps 2003. Cette étude a été réalisée sur la base du schéma directeur sectoriel du Rolliet.

Elle a permis de préciser les contraintes du site à prendre en compte ainsi que les souhaits des différents partenaires concernés.

L'étude de ce projet permettra également de régler la question des transports en commun et du stationnement notamment.

7. Terrain

La superficie totale du périmètre est de 30 286 m². A l'exception du domaine public, toutes les parcelles appartiennent à des propriétaires privés.

Le périmètre est actuellement situé en zone agricole. Le projet de loi N° 8924 déposé au Grand Conseil en février 2003 prévoit la modification des limites de zones par la création d'une zone de développement 3 affectée à de l'équipement public.

Le terrain compris à l'intérieur du périmètre est actuellement utilisé dans sa majeure partie pour les besoins de l'agriculture. Seule une infime partie de la parcelle est occupée par une villa et son jardin. La villa devra vraisemblablement être démolie dans le cadre de la construction du collège.

A ce jour, des promesses de vente ont été signées avec tous les propriétaires.

8. Accès et implantation

Accès

L'accès au site (entrée et sortie) est prévu par le prolongement de la route du Vélodrome en se branchant sur le carrefour giratoire existant sur la route de Base. Les accès à l'intérieur du périmètre seront définis par le projet architectural.

Implantation

Le site du futur collège se situe dans un contexte urbain appelé à se transformer ces prochaines années : prolongement de l'urbanisation du secteur des Petites-Fontaines, extension urbaine dans le secteur du Rolliet au nord, extension du centre sportif des Cherpines à l'ouest.

Par rapport à ces espaces, le futur collège va se trouver dans une position centrale et va constituer la première amorce du développement urbain.

L'implantation de ce nouvel équipement va « donner le ton » du futur développement urbain de cette partie de l'agglomération.

9. Concours d'architecture

Un concours d'architecture à deux degrés sera organisé par le DAEL. Le concours se déroulera selon une procédure ouverte soumise à l'Accord GATT/OMC, à l'Accord intercantonal sur les marchés publics, au Règlement genevois sur la passation des marchés publics et sur la base du règlement SIA 142.

Le premier degré (recherche de partis) servira de phase de présélection. Pour le deuxième degré, les concurrents retenus devront, notamment, développer un avant-projet à une échelle appropriée et remettre une offre chiffrée des prestations qu'ils auront à accomplir.

La qualité des projets sera appréciée notamment selon les critères suivants :

- la qualité architecturale,
- l'intégration urbanistique,
- l'économie des coûts,
- la fonctionnalité,
- l'écologie.

Ce concours a débuté pour le 1^{er} degré à fin juin 2003. Le second degré sera lancé à l'échéance du délai référendaire du présent projet de loi.

10. Concept énergétique, développement durable

Concept énergétique et développement durable

Dès les premières phases de planification, le projet devra intégrer la notion de développement durable, dont les principaux objectifs sont la solidarité sociale, l'efficacité économique et la responsabilité écologique.

De façon générale, les architectes auront très tôt une démarche coordonnée avec les ingénieurs CVSE, afin d'établir un cahier des charges spécialement adapté au projet.

De plus, conformément aux lois, normes, règlements et directives en vigueur, un concept énergétique sera établi par les mandataires. Cette démarche a pour objectif l'optimisation de toutes les mesures à prendre dans

les domaines de la construction, des installations techniques, de l'exploitation et de la gestion. Le concept énergétique comprendra donc :

- une approche énergétique,
- une démarche visant à limiter les besoins en énergie de la construction et de ses installations et à minimiser les besoins en énergie non renouvelables,
- les variantes nécessaires permettant au maître de l'ouvrage de faire ses choix en toute connaissance de cause.

Le concept énergétique devra être validé par le Service cantonal de l'énergie.

11. Délais

Les travaux devraient débuter en automne 2005, permettant la remise des premiers locaux d'enseignement pour la rentrée 2008.

12. Coût des études

Le résultat du concours d'architecture permettra de mieux cerner l'enveloppe financière à prévoir pour les travaux de construction. Néanmoins, sur la base de l'estimation du coût de la démolition-reconstruction du collège Sismondi, le coût probable des travaux et honoraires peut être estimé à 80 000 000 F non compris la TVA, les équipements mobiles, les divers et imprévus, le renchérissement et la participation au Fonds cantonal d'art contemporain.

Le montant du crédit d'étude représente :

– concours d'architecture (prix attribués aux lauréats, frais d'édition de documents, indemnisation des membres du jury, organisation du concours)	750 000 F
– frais d'étude pour la construction	3 330 000 F
– TVA (7,6 %)	<u>280 000 F</u>
Total crédit d'étude y compris TVA	4 360 000 F

13. Conclusion

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi, et, de voter ce crédit d'étude qui permettra d'élaborer un projet pour la construction du bâtiment et de mettre à disposition du DIP, les équipements nécessaires aux besoins en surfaces nouvelles générées tant par l'augmentation des effectifs que par la mise en place de nouvelles formations dans l'enseignement secondaire postobligatoire.

Annexes :

- 1. Périmètre d'implantation*
- 2. Programme des locaux*
- 3. Récapitulation de l'évaluation de la dépense nouvelle et de la couverture financière*
- 4. Evaluation des charges financières moyennes*
- 5. Préavis technique du département des finances*

ANNEXE 1

Périmètre du futur établissement scolaire P.O. du Rolliet

Echelle 1:2'000





ANNEXE 2

DEPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
Service technique

BÂTIMENT PO PLAN-LES-OUATES

Catégories	nb	m ² nets			Unités		
		local	ss-tot	total	local	ss-tot	total

1.- Programme Ecole de culture générale + Ecole de commerce

Effectif 850 élèves

1.00 ENSEIGNEMENT GENERAL				3300			49
1.01 Salle de cours 24 places	31	60	1860		1	31	
1.02 Salle de cours 48/60 places	2	80	160		2	4	
1.03 Salle de cours RFCB + séminaires	6	60	360		0.5	3	
1.04 Salle de cours 16 places	6	40	240		0.5	3	
1.05 Laboratoire de langues (18 pl)	4	60	240		0.5	2	
1.06 Atelier informatique/bureautique (18 pl)	6	60	360		1	6	
1.07 Bureau maîtres	4	20	80				
2.00 SCIENCES				1070			5.5
2.01 S. polyvalente biologie	3	60	180		0.5	1.5	
2.02 Labo biologie	1	80	80		0.5	0.5	
2.03 Préparation biologie	1	40	40				
2.04 S. polyvalente physique	2	60	120		0.5	1	
2.05 Labo. physique (y c. zone aveugle)	1	80	80		0.5	0.5	
2.06 Prépar. collect. + bureau physique	1	80	80				
2.07 Collection physique	1	40	40				
2.08 S. polyvalente sciences	3	60	180		0.5	1.5	
2.09 Laboratoire sciences	1	80	80		0.5	0.5	
2.10 Préparation sciences	1	60	60				
2.11 Dépôt sciences	1	60	60				
2.12 Local produits chimiques	1	10	10				
2.13 Bureau sciences	3	20	60				
3.00 ACTIVITES ARTISTIQUES ET MANUELLES				960			6.5
3.01 Salle de dessin	2	80	160		1	2	
3.02 Atelier céramique	1	80	80		0.5	0.5	
3.03 Atelier act. créatrices	2	80	160		0.5	1	
3.04 Labo-photo	1	40	40		0.5	0.5	
3.05 Dépôt	3	20	60				
3.06 Bureau arts	1	20	20				
3.07 Salle de musique / rythmique	2	80	160		1	2	
3.08 Vestiaires rythmique	1	20	20				
3.09 Dépôt musique	1	20	20				
3.10 Bureau musique / rythmique	1	20	20				
3.11 Atelier travaux manuels polyvalent	1	180	180		0.5	0.5	
3.12 Dépôt travaux manuels	2	20	40				
4.00 ECONOMIE FAMILIALE				500			4
4.01 Options ECG	2	60	120		1	2	
4.02 Economie familiale	1	80	80		1	1	
4.03 Cuisine	2	120	240		0.5	1	
4.04 Dépôt	2	20	40				
4.05 Bureau	1	20	20				

DEPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
Service technique

BÂTIMENT PO PLAN-LES-OUATES

Catégories	nb	m ² nets			Unités		
		local	ss-tot	total	local	ss-tot	total
5.00 EDUCATION PHYSIQUE				3110			4
5.01 Salle de gymnastique triple (45x30/8)	1	1350	1350		3	3	
5.02 Salle de gymnastique simple (15x30/8)*	1	450	450				
5.03 Local matériel	4	80	320				
5.04 Salle musculation	1	100	100				
5.05 Salle de théorie*	1	30	30				
5.06 Salle polyvalente TT,judo, tir à l'arc (30x12/4)	1	360	360		1	1	
5.07 Local matériel	1	40	40				
Mur de grimpe	1	0	0				
5.08 Vestiaire-bureau maîtres	2	20	40				
5.09 Vestiaire-douches élèves	8	30	240				
5.10 WC	4	20	80				
5.11 Salle de sociétés*(divisible en 2 x 25m2)	2	50	100				
6.00 CENTRE DE DOCUMENTATION				710			2
6.01 Bibliothèque	1	300	300				
6.02 Bureau bibliothèque	1	30	30				
6.03 Salle de cours 24 places	2	60	120		1	2	
6.04 Salle de travail	3	40	120				
6.05 Médiathèque	1	60	60				
6.06 Cyberthèque	1	80	80				
6.07 Dépôt livres (sous-sol)	1	60	s-s				
7.00 ADMINISTRATION				510			
7.01 Direction	1	40	40				
7.02 Secrétariat direction	1	15	15				
7.03 Secrétariat ECG	1	40	40				
7.04 Secrétariat EC	1	40	40				
7.05 Comptable	1	20	20				
7.06 Bureau gestion	1	30	30				
7.07 Bureau doyen	6	15	90				
7.08 Bureau-parloir y c. serv. rempl.	2	15	30				
7.09 Médecin(-infirmier)	1	20	20				
7.10 Infirmier (-parloir)	1	20	20				
7.11 Local photocopies secrétariat	1	15	15				
7.12 Bureau conseiller social + accueil	1	30	30				
7.13 Salle de conférences	1	80	80				
7.14 Economat	1	40	40				
7.15 Economat (sous-sol)	1	100	s-s				
7.16 Archives (sous-sol)	1	40	s-s				

DEPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
Service technique

BÂTIMENT PO PLAN-LES-OUATES

Catégories	nb	m² nets			Unités		
		local	ss-tot	total	local	ss-tot	total
8.00 LOCAUX PROFESSEURS, ASSISTANTS, ET ELEVES				560			
8.01 Salle des maîtres	1	140	140				
8.02 Salle de travail	1	40	40				
8.03 Local informatique maîtres	1	40	40				
8.04 Local polycopies maîtres	1	20	20				
8.05 Atelier assistants techniques	2	60	120				
8.06 Atelier MAV	1	60	60				
8.07 Atelier TIC	1	60	60				
8.08 Locaux élèves	2	40	80				
9.00 AULA				1000			
9.01 Salle spectateurs (450 places)	1	430	430				
9.02 Scène	1	150	150				
9.03 Foyer + vestiaires (hall)	1	200	200				
9.04 Local de projection (régie)	1	20	20				
9.05 Loges + sanitaires	2	50	100				
9.06 Atelier et dépôt décors	1	100	100				
10.00 CAFETERIA				600			
10.01 Réfectoire 200 pl. + self service	1	370	370				
10.02 Cuisine, locaux annexes	1	120	120				
10.03 Dépôts	1	40	40				
10.04 Bureau, autres	1	20	20				
10.05 Chambre froide	1	20	20				
10.06 Vestiaires, douches, WC etc.	2	15	30				
11.00 DIVERS							
11.01 10-20 zones travail ouvertes, dans circulations (pts groupes)							
11.02 Appartement du concierge de 80 m2							
11.03 Locaux techniques et de nettoyage (min. 10m2 à chaque étage)							
11.04 Locaux techniques (en sous-sol)							
11.05 Monte-charge							
11.06 Local matériel jardinier (donnant sur l'extérieur)							
11.07 Stockage 25 m2 min.							
11.08 Local nettoyage gym (auto-laveuse) 8 m2							
11.09 Benne dans fosse extérieure							
SS-TOTAL ECG + ESC				12320			71

DEPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
Service technique

BÂTIMENT PO PLAN-LES-OUATES

Catégories	nb	m ² nets			Unités		
		local	ss-tot	total	local	ss-tot	total

2.- Programme de l'institut de formation des maîtres et maîtresses de l'enseignement secondaire (IFMES)

12.00 ENSEIGNEMENT GENERAL				360			
12.01 Salle de cours 16 pl.	6	40	240				
12.02 Atelier informatique 18 pl.	2	60	120				
13.00 CENTRE DE DOCUMENTATION				240			
13.01 Bibliothèque	1	200	200				
13.02 Salle de travail	1	40	40				
14.00 ADMINISTRATION				315			
14.01 Direction	1	40	40				
14.02 Administrateur	1	20	20				
14.03 Bureau doyen	4	15	60				
14.04 Responsable informatique	1	15	15				
14.05 Salle de travail pour formateurs	1	40	40				
14.06 Salle des maîtres	1	60	60				
14.07 Secrétariat	1	40	40				
14.08 Local polycopie	1	20	20				
14.09 Economat et dépôt	1	20	20				
14.10 Archives (sous-sol)	1	60	s-s				
SS-TOTAL IFMES				915			

TOTAL GENERAL ECG + ESC + IFMES				13235			71
--	--	--	--	--------------	--	--	-----------

ANNEXE 3

Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève (D 1 05)
 Dépense nouvelle et couverture financière d'un projet d'investissement
**RÉCAPITULATIF DE L'ÉVALUATION DE LA DÉPENSE NOUVELLE
 ET DE LA COUVERTURE FINANCIÈRE**

Projet de loi ouvrant un crédit d'étude de 4 360 000 F en vue de la construction d'un bâtiment scolaire pour l'enseignement secondaire postobligatoire à Plan-les-Ouates

I. Revenus annuels moyens

Revenus propres	<u>0</u>
<small>(augmentation ou création de nouveaux revenus)</small>	
Economies prévues	<u>0</u>
<small>(réduction ou suppression de charges existantes)</small>	
TOTAL des revenus	<u><u>0</u></u>

II. Charges annuelles moyennes

Total général des charges financières moyennes	<u>160'775</u>
<small>(report tableau)</small>	
Charges en personnel	<u>0</u>
<small>(postes supplémentaires)</small>	
Dépenses générales	
Coûts induits découlant des postes de travail supplémentaires	<u>0</u>
<small>(mobilier, matériel, locaux, énergie, etc.)</small>	
Coûts induits découlant des nouveaux bâtiments et ouvrages	<u>0</u>
<small>(conciergerie, entretien, énergie, etc.)</small>	
Autres charges	<u>0</u>
<small>(préciser la nature : _____)</small>	
Octroi de subvention ou de prestations	<u>0</u>
<small>(subvention accordée à des tiers, prestation en nature)</small>	
TOTAL des charges	<u><u>160'775</u></u>

III. Couverture du projet

(Total des charges - total des revenus)

Excédent de couverture	<input type="text"/>
Insuffisance de couverture	<input type="text" value="160'775"/>

IV. Taux de couverture en pourcent

(Revenus / charges)

Pourcentage	<input type="text" value="0.00%"/>
-------------	------------------------------------

V. Remarques

Date : 15.07.2003

Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève (D 1 05)
 Dépense nouvelle et couverture financière d'un projet d'investissement

ÉVALUATION DES CHARGES FINANCIÈRES MOYENNES (amortissement et intérêts)

Projet de loi ouvrant un crédit d'étude de 4.360 000 F en vue de la construction d'un bâtiment scolaire pour l'enseignement secondaire postobligatoire à Plan-les-Ouates

Catégories d'investissement	Étude non suivie de réalisation		Véhicule, machine et matériel (selon liste)		Mobilier, infrastructure informatique lourde		Camion, véhicule spécial, installation fixe		Intallation fixe (selon liste)		Infrastructure spécifique installation fixe (selon liste)		Bâtiment administratif et génie civil		TOTAL
	y compris études y relatives	y compris études y relatives	y compris études y relatives	y compris études y relatives	y compris études y relatives	y compris études y relatives	y compris études y relatives	y compris études y relatives	y compris études y relatives	y compris études y relatives	y compris études y relatives	y compris études y relatives	y compris études y relatives	y compris études y relatives	
	1	4	5	8	10	20	30	50	20	30	50	30	50		
Durée d'utilisation moyenne	100.0%	25.0%	20.0%	12.5%	10.0%	5.0%	3.3%	2.0%	5.0%	3.3%	2.0%	3.3%	2.0%		
Taux d'amortissement sur le crédit															
I. Dépense nouvelle d'investissement															
Crédit brut proposé															4'360'000
- recettes d'investissement															0
Crédit net proposé															4'360'000
II. Charges financières annuelles moyennes															
Amortissement linéaire		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	87'200
Intérêts passifs moyens		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	73'575
Total des charges financières		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	160'775
III. Remarques															

Signature du responsable financier :

Date : 15.07.03



Département des finances
Administration des finances de l'Etat

République et
Canton de Genève



PREAVIS TECHNIQUE

fonctionnement bouclement
 investissement Autre

rubriques n° 34.03.00.508.16

1. Objet

Projet de loi ouvrant un crédit d'étude de 4 360 000 F, en vue de la construction d'un bâtiment scolaire pour l'enseignement secondaire postobligatoire à Plan-les-Ouates.

2. Evaluation

Le coût moyen annuel de cette étude se décompose comme suit :

Revenus propres	-
Economies prévues	-
Total revenus	-
Charges financières annuelles moyennes	160'775
Charges en personnel	-
Dépenses générales	-
Octroi de subvention ou prestations	-
Total charges	160'775

3. Financement

Ce crédit d'étude est réparti en tranches annuelles inscrites au budget d'investissement dès 2004.

Il entre dans le cadre du volume d'investissements "nets-nets" admis par le Conseil d'Etat en 2004, sous réserve de la réduction technique globale à opérer. Dans ce cadre, ce préavis ne garantit pas que les tranches annuelles du crédit d'investissement pourront être automatiquement versées.

4. Remarques

- Nous n'avons pas de remarque à formuler à propos de ce crédit d'études.
- Nous avons demandé le détail des frais d'études pour la construction s'élevant à 3 330 000 F, détail que nous avons obtenu.
- Quant au montant de la TVA, nous précisons qu'il se calcule sur la totalité des montants à l'exception de 400 000 F concernant les prix attribués aux lauréats, montants versés toutes taxes comprises.
- Enfin, notons qu'il s'agit d'un crédit d'études dont le but est la construction d'un bâtiment scolaire. Son coût est estimé, selon la page 9 de l'exposé des motifs, à environ "80 000 000 F non compris la TVA, les équipements mobiles, les divers et imprévus, le renchérissement et la participation au Fonds cantonal d'art contemporain".


 Marc Gioia


 Carine Rossi

Genève, le 9 septembre 2003

N.B. : Le présent préavis technique est basé sur le PL et l'exposé des motifs transmis le 3 septembre 2003. L'Administration des finances de l'Etat n'est plus engagée en cas de modifications ultérieures à la date du préavis technique.

Pris connaissance le : 10 septembre 2003

Signature du responsable financier :

